Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La bonne santé financière des communes s'est maintenue en 2008

La situation générale des finances communales en 2008, début de la crise économique, continue à être jugée «bonne» par l'autorité de surveillance. Le résultat d'exploitation consolidé, après amortissement du patrimoine financier, reste fortement excédentaire. Degré d'autofinancement élevé, recettes courantes en hausse, diminution de la dette publique nette, sont autant d'indicateurs financiers qui témoignent de l'excellente santé financière des communes vaudoises.

En 2008, année marquée par un rattrapage fiscal comme pour 2007, la marge brute d'autofinancement des communes - de 630.3 millions - reste à un excellent niveau. Elle augmente même de 35,4 millions par rapport à 2007.

La part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux présente un ratio élevé, le degré d'autofinancement étant de 144%, permettant pour la cinquième année consécutive une diminution sensible de la dette publique nette des communes vaudoises.

Au chapitre des investissements, l'année 2008 se caractérise par une diminution des dépenses d'investissements nets de 8,24% (7.32% sans la Ville de Lausanne). Comme pour l'année 2007, les investissements sont globalement totalement autofinancés et présentent un excédent de financement de 193.6 millions (119 millions en 2007).

L'endettement brut (soit la totalité des engagements financiers des communes) par habitant atteint 8'104 francs, soit une diminution de 4.26% par rapport à 2007. L'endettement net (endettement brut diminué des actifs financiers dont disposent les communes) est de 2,07 milliards (2,23 milliards en 2007). Le tassement de l'endettement net témoigne d'une hausse des liquidités financières des communes. Comme depuis 2004, celles-ci ont continué à profiter de taux d'intérêt historiquement bas en réduisant leurs coûts moyens sur la dette brute à 2,89% (contre 2,91% en 2007). Ainsi les intérêts passifs par tête sont passés de 270 francs en 2004 à 236 francs en 2008 (246 en 2007).

Naturellement, ces chiffres valent pour les communes prises dans leur ensemble. Des disparités réelles existent entre elles : certaines ont ainsi dû augmenter leur niveau

d'imposition.

Le Conseil d'Etat salue la bonne santé des finances communales. Celui-ci continuera à accorder, en raison de l'actuelle crise économique, la plus grande attention à l'évolution de la situation financière des communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 décembre 2009

DINT, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'Intérieur, 021 316 41 51; Fabrice Weber, directeur de l'autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo), 021 316 45 48. Pour plus d'information : article sur les finances communal